

EN BREF...

RETOUR SUR LES RENCONTRES DU SAGE

Le second semestre 2013 a été consacré à la conduite de la concertation sur l'état initial du SAGE avec deux réunions du Bureau de la CLE mais également des instances dédiées :

- ▶ 6 groupes thématiques en juin, pour contribuer à la collecte et à la rédaction des données ;
- ▶ 6 commissions géographiques en novembre, pour partager les premiers résultats ;
- ▶ un groupe de suivi technique de l'élaboration du SAGE.



Réunion du SAGE Vallée de la Garonne : 3^{ème} commission locale de l'eau

AGENDA : LES RENDEZ-VOUS DU SAGE

- ▶ **20 FÉVRIER 2014** : réunion de la CLE, présentation de l'état initial et du rapport d'activité 2013
- ▶ **PRINTEMPS 2014** : réunion des groupes thématiques pour un diagnostic partagé de la Garonne

POUR EN SAVOIR PLUS ET SUIVRE L'ACTUALITÉ DU SAGE,
RENDEZ-VOUS SUR www.sage-garonne.fr

Retrouvez l'ensemble des échanges
des instances de concertation du SAGE mais aussi
les premières conclusions de l'état initial.



CONTACTS

**Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement
de la Garonne (SMEAG)**

Equipe projet d'animation du SAGE
61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse
Tél : 05 62 72 76 00 - Fax : 05 62 72 27 84
contact@sage-garonne.fr

M. Thierry SUAUD

Président de la CLE
Conseiller régional Midi-Pyrénées
Maire de Portet-sur-Garonne (31)

M. Hervé GILLÉ

Vice-président de la CLE
Vice-président du SMEAG
Conseiller général du canton
de Podensac (33)

Avec l'accompagnement technique et financier de :



Directeurs de la publication : Thierry Suaud et Hervé Gillé
Rédacteur en chef : Vincent Cadoret
Comité de rédaction : Equipe d'animation et groupe communication du SAGE
Conception et exécution : Parménian
Crédits photo : copyright Didier Tallefer/SMEAG
Impression : Imprimerie Messages, 10 000 exemplaires
Février 2014

La LETTRE

N°2
Février
2014

Le fil d'information de la Commission Locale de l'Eau

ÉDI TO

**Thierry
SUAUD**

Président de la CLE
Vallée de la Garonne

Le SAGE, la Garonne en partage

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) avance. Socle de connaissance indispensable à l'élaboration du SAGE, l'état initial de la Garonne a été proposé au second semestre 2013 aux commissions géographiques. Prochaine étape : l'élaboration du diagnostic du fleuve. Celui-ci sera partagé avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche et permettra de mettre en exergue un certain nombre de priorités pour la Garonne. Le partage est au cœur du SAGE, qu'il s'agisse des données, des connaissances, des enjeux ou encore des attentes. Ce partage s'organise notamment au sein des commissions organisées entre les rencontres de la CLE. Pour dessiner ensemble l'avenir de la Garonne, toutes les expertises et tous les usages sont nécessaires. C'est la clé d'un SAGE garant d'une gestion durable de notre fleuve.



La Garonne près des ruines du Moulin de Nauvain à Blagnac en Haute-Garonne

SÉQUENCE ÉTAT DES LIEUX : 3 ÉTAPES



> L'ÉTAT INITIAL DE LA GARONNE : LE FLEUVE À LA LOUPE

Sous la forme d'une synthèse bibliographique et cartographique, il offre une photographie haute définition de la Vallée, mettant en lumière la connaissance du territoire, de son fonctionnement et de ses acteurs. Ce travail de recensement couvre des champs thématiques variés et à forts enjeux tels que :

- les caractéristiques et les évolutions du territoire du SAGE ;
- la connaissance qualitative et quantitative de la ressource en eau ;
- les milieux naturels ;
- les usages de l'eau.

P.02/03 DOSSIER SUR...

l'alimentation en eau potable

P.04 EN BREF...

Retour sur les rencontres du SAGE,
Agenda des prochaines rencontres.

DOSSIER...

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne, 174 collectivités sont en charge de l'alimentation en eau potable dont 79 communes et 95 EPCI*. Les principales, la communauté urbaine de Toulouse Métropole et EAU 47, desservent environ 820 000 habitants soit 55% de la population du SAGE.

La consommation d'eau dans ces zones reste constante. La croissance démographique des agglomérations est compensée par les économies réalisées à la fois sur la consommation et les réseaux de distribution.

* Etablissement Public de Coopération Intercommunale

LA PROTECTION DES CAPTAGES

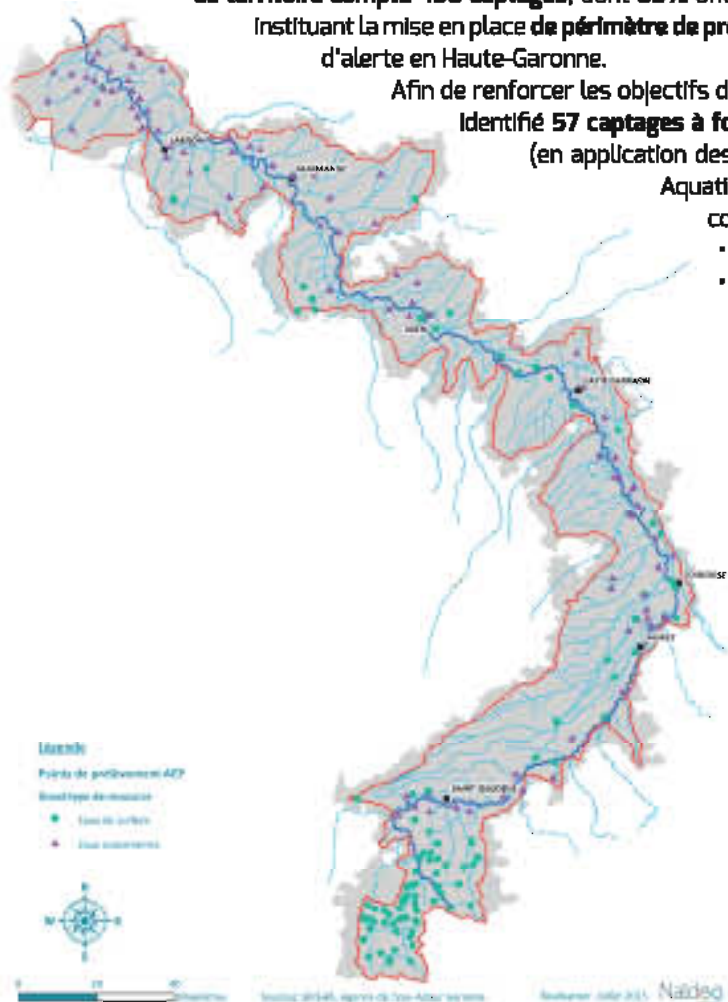
Le territoire compte 490 captages, dont 65% ont fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique instituant la mise en place de périmètre de protection contre les pollutions ponctuelles et d'un réseau d'alerte en Haute-Garonne.

Afin de renforcer les objectifs de protection de la ressource, le SDAGE Adour Garonne a identifié 57 captages à forts enjeux pour la mise en place d'aires d'alimentation (en application des récentes dispositions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques). Le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne compte deux captages jugés prioritaires :

- Cap Blanc à Lavelanet-de-Comminges
- La Bourdasse à Noé.

144 MILLIONS DE M³

Volume prélevé chaque année dans la Garonne ou sa nappe alluviale pour assurer l'essentiel de l'alimentation en eau potable.



CARTE DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (PÉRIMÈTRE SAGE VALLÉE DE LA GARONNE)



Vue aérienne de la station de pompage à Ville-Toulouse en Haute-Garonne

2€

Prix moyen du mètre cube d'eau consommé (hors assainissement).

LE PRIX DE L'EAU : L'ESSENTIEL À SAVOIR !

Fixé par les collectivités, le prix de l'eau permet le financement des services d'eau potable et d'assainissement pour assurer la construction, l'entretien et l'exploitation des diverses infrastructures (captage, réseaux, stations de production d'eau potable, station de traitement des eaux usées...).

Pour en savoir plus sur le prix de l'eau : www.services.eaufrance.fr

LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

La Garonne et sa nappe alluviale constituent une ressource stratégique notamment pour l'eau potable. La qualité des eaux utilisées ne conditionne pas seulement la potabilité de l'eau mais aussi :

- ▶ les programmes de protection de la ressource,
- ▶ les filières de traitement à mettre en place
- ▶ le prix de l'eau pour le consommateur.

En parallèle, des mesures de reconquête sont mises en place afin de limiter les traitements de potabilisation.

Les normes de qualité de l'eau mise en distribution sont parmi les plus sévères de l'Union Européenne et font l'objet d'opérations de contrôle régulières tant au niveau de la ressource que de la distribution.



Château d'eau sur les coteaux de Carbonne en Haute-Garonne sous la neige

Ces 4 facteurs qui déterminent le prix de l'eau :

- ▶ le lieu de prélèvement de la ressource ;
- ▶ la qualité de l'eau prélevée qui influence sur les traitements à mettre en œuvre ;
- ▶ la dispersion de l'habitat qui implique des investissements pour acheminer l'eau ;
- ▶ le mode de gestion par la collectivité (régie ou gestion déléguée).



Station de pompage d'eau potable de Castelarrasth en Tarn-et-Garonne

INFO +

Parallèlement à l'élaboration du SAGE, le Comité de bassin Adour-Garonne s'est engagé dans la mise à jour du SDAGE sur l'ensemble du bassin. Les données produites viendront nourrir les travaux de la CLE.